

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

04 mai 2021

## **L'AMF attire l'attention du public sur les risques liés à l'offre de placement ISEA GLOBALISATION LTD**

**L'Autorité des marchés financiers (AMF) attire l'attention du public à l'égard d'investissements présentés sous l'appellation ISEA GLOBALISATION LTD, en l'absence d'informations claires et précises sur la nature des placements et des risques afférents.**

Dans le cadre de ses missions de supervision, l'AMF a constaté que des particuliers avaient souscrit, par le biais d'un intermédiaire ayant le statut de conseiller en investissements financiers, à l'offre de placement ISEA GLOBALISATION LTD, consistant en la souscription d'une action (ou part) d'une société de droit samoan assortie d'un « *prêt participatif* » de droit suisse à cette même société.

Selon la documentation d'ISEA GLOBALISATION LTD, dont le siège social est situé Vistra Corporate Services Centre, Ground Floor NPF Building, Beach Road, Apia, Samoa, « *l'objectif de la société est de diversifier ses investissements immobiliers au niveau mondial, au travers de filiales, dans des immeubles locatifs, des appartements et des maisons louées, des surfaces commerciales, des bureaux, des hôtels, des vignobles, des forêts et de contribuer à la création de valeur à long terme* ».

L'AMF attire l'attention des investisseurs sur le fait que les informations contenues dans les documents de présentation de l'offre, qui servent de support à leur commercialisation, ne permettent pas de comprendre et d'apprécier de manière précise des éléments essentiels tels que la nature et les caractéristiques des instruments souscrits, la nature des

investissements susceptibles d'être réalisés par la société ISEA GLOBALISATION LTD, la situation financière de cette société et les risques afférents à l'offre.

D'une manière générale, l'AMF invite les épargnants à appliquer des règles de vigilance avant tout investissement :

- aucun discours commercial ne doit vous faire oublier qu'il n'existe pas de rendement élevé sans risque élevé ;
- obtenez un socle minimal d'informations sur les intermédiaires qui vous proposent le produit (habilitation/agrément, identité sociale, pays d'établissement, règles d'organisation, etc.) ;
- les informations communiquées par votre intermédiaire doivent être claires et compréhensibles, n'investissez que dans ce que vous comprenez ;
- posez-vous la question de savoir comment, et par qui, est réalisée la valorisation (prix d'achat ou de vente), renseignez-vous précisément sur les modalités de revente du produit et les délais liés, notamment dans le cas où le produit investit sur une classe d'actifs peu liquide.

### **À propos de l'AMF**

*Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site : <https://www.amf-france.org> URL = [https://www.amf-france.org]*

## CONTACT PRESSE

---

— Direction de la communication

+33 (0)1 53 45 60 28

---

SUR LE MÊME THÈME

---

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

MISE EN GARDE

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

19 mai 2022

L'AMF et l'ACPR  
mettent en garde le  
public à l'encontre  
d'offres de trading  
Forex non autorisées  
d'Omega Pro Ltd



LETTRE DE L'OBSERVATOIRE

COMMERCIALISATION

04 avril 2022

Lettre de  
l'Observatoire de  
l'épargne de l'AMF -  
N°48 - Avril 2022



MISE EN GARDE

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

30 mars 2022

L'AMF et l'ACPR  
mettent en garde le  
public contre les  
activités de plusieurs  
acteurs qui proposent  
en France des  
investissements sur le  
Forex et sur des  
produits dérivés sur...



### Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :  
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris  
Cedex 02